

MUSÉE ROYAL
de
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant le concubinage pour
le monument à ériger à J. B.
Van Helmont

No. 1220.

1220 Monument à ériger à J. B. Van Helmont.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
ADMINISTRATION

Bruxelles, le 29 juillet 1870.

600
N^o 12280



N. B. On est prié de rappeler dans
la réponse : le chiffre de l'administra-
tion ainsi que le numéro de l'enregis-
trement.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur,

Le Gouvernement a chargé trois
sculpteurs de mérite de la production
d'une esquisse pour le monument à
ériger à Bruxelles à J. B. Van Helmont.

Ces esquisses ont été déposées
au Palais-Ducal et un jury est
nommé pour désigner au Gouvernement

A Monsieur Conscience,
Conservateur des Musées royaux de peinture
de l'Etat,

celle qu'il y aura lieu d'adopter.

Le Département de l'Intérieur n'ayant
à sa disposition aucun local pour les
opérations de ce jury qui se réunira le
1^{er} Août prochain, à deux heures de
relevée, je vous prie de vouloir bien donner
des ordres pour que la Salle du rez-de-chaussée
du Musée Moderne, / ancienne chapelle grecque
soit réservée à ces effets.

Pour le Ministre de l'Intérieur
Le Directeur-général des Beaux-arts
Willems